

### DEFINITION DE LA PROFESSION

Le **PLAQUISTE** intervient dans la construction dès que le gros-oeuvre est terminé. C'est un métier de second oeuvre et relève de l'aménagement d'intérieur que ce soit pour les constructions **NEUVES** ou en **RENOVATION**.

Il assure la préparation des murs, enduit les murs et cloisons, façonne des éléments préfabriqués, fixe ou pose des moulures et éléments de décoration. Il réalise la plus grande partie des **AMENAGEMENTS INTERIEURS**, il est le chef d'orchestre du second oeuvre. Les cloisons sont en effet indispensables pour assurer le câblage électrique, passer la plomberie, poser les menuiseries.

La première tâche du plaquiste est le montage des cloisons pour la séparation des pièces et l'isolation thermique. Il réalise aussi des plafonds en plaques de plâtre. Il donne aux surfaces brutes un aspect lisse sur lequel le peintre pourra, à son tour, appliquer les revêtements peinture et papier peint.